

Plate-forme transfrontalière West-Vlaanderen Flandre - Dunkerque - Côte d'Opale

Programme européen : [Interreg IIIA - Coopération transfrontalière France-Wallonie-Flandre](#)

Theme(s) :

- [Aménagement/Equip.](#)
- [Culture](#)
- [Dev. économique](#)
- [Emploi et formation](#)
- [Environnement](#)
- [Planification](#)
- [Tourisme](#)
- [Transports](#)
- [Travailleurs](#)

Région(s) : Nord (59), Province Flandre occidentale, Rég. Flandre, Rég. Nord-Pas-de-Calais

Pays : Belgique, France

Territoire(s) :

- [Belgique/France](#)
- [Dunkerque - Flandre occidentale](#)

Résumé du projet :

Les premiers rapprochements significatifs entre territoires voisins de la province de Flandre Occidentale et de la région Flandre - Dunkerque - Côte d'Opale remontent aux années 90. Les échanges se sont intensifiés tant au niveau de la connaissance de l'autre que de la réalisation projets transfrontaliers. Cependant, la nécessité d'une démarche globale qui permette la mise en cohérence des rapprochements transfrontaliers à une échelle pertinente, s'est rapidement fait sentir. C'est dans ce cadre que la Plate-forme transfrontalière, qui regroupe l'ensemble des parties prenantes de la coopération transfrontalière sur le territoire, a officiellement été lancée le 9 juin 2005 avec la signature d'une Charte constitutive.

Le fonctionnement :

La plate-forme fonctionne à géométrie variable, selon une logique de projets. Son périmètre maximal couvre ainsi, côté français, les territoire du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale et de l'arrondissement de Dunkerque et, côté belge, l'ensemble de la province de Flandre occidentale.

Y participent une multiplicité d'échelons ainsi qu'une diversité de partenaires (collectivités, grands partenaires du territoires...).

La Plate-forme prend la forme d'une Conférence Permanente (comité de pilotage politique) regroupant les partenaires de manière paritaire (50% belges, 50% français).

Des groupes de travail thématiques transfrontaliers seront mis en place afin de développer des projets concrets.

Une étude sur l'évolution organisationnelle et juridique de la Plate-forme transfrontalière sera menée suite à l'installation de la Conférence Permanente et à la signature de la charte constitutive le 9 juin.

Partenaire(s) :

Côté français :

- Communauté urbaine de Dunkerque
- Pays des Moulins de Flandre
- Pays Cœur de Flandre
- Syndicat Mixte de la Côte d'Opale
- Conseil Général du Nord
- Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais
- Etat - AGUR (Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque
- Les trois Conseils de Développement de la Communauté urbaine de Dunkerque et des deux Pays

Côté belge :

- Province de Flandre Occidentale
- Intercommunale de Flandre occidentale (wvi)
- Comité régional de concertation économique et sociale du Westhoek (RESOC)
- Concertation des communes du Westhoek (Westhoekoverleg)
- Gouverneur de Flandre occidentale.

Objectifs du projet :

Les enjeux de la création de la structure sont d'intégrer le territoire dans :

- un bassin de vie transfrontalier. Ceci signifie notamment : améliorer l'accès à l'emploi de l'autre côté de la frontière, améliorer les transports et la mobilité de part et d'autre, mieux coopérer en matière d'aménagement du territoire, dynamiser le développement économique de la zone transfrontalière, aborder ensemble la protection de l'environnement, favoriser les échanges culturels et contribuer à renforcer la créativité du territoire transfrontalier, valoriser les complémentarités en matière de tourisme...),
- un réseau de villes et de territoires permettant un meilleur positionnement de la région transfrontalière en Europe du Nord-Ouest, en affirmant notamment une spécificité territoriale distincte, profitant – sans la subir – de la proximité des grandes métropoles voisines (Paris, Londres, Brussel-Gent-Anvers, Lille).

Les objectifs principaux de la plate-forme sont :

- de permettre aux acteurs de part et d'autre de la frontière de mieux se connaître,
- de permettre un développement plus durable du territoire transfrontalier grâce à un meilleur ancrage dans l'espace géographique, une meilleure concertation avec les territoires voisins et une meilleure articulation des échelles,
- de faire émerger des projets transfrontaliers dans l'ensemble des thématiques identifiées,
- de promouvoir des causes communes et défendre des intérêts communs.

Public cible : L'ensemble des habitants et acteurs de la coopération transfrontalière du territoire

Activités du projet :

Les axes de coopération de la plate-forme sont les suivants :

- Se connaître et s'entraider au quotidien
- Coordonner les politiques d'aménagement du territoire et de planification
- Assurer un développement économique durable grâce à une meilleure

coopération entre acteurs

- Créer un marché de l'emploi transfrontalier
- Faciliter la création d'un espace éducatif, de recherche et de créativité transfrontalier
- Renforcer la mobilité transfrontalière
- Gérer durablement les ressources et les paysages naturels
- Préserver et valoriser la ruralité
- Offrir un produit touristique complémentaire
- Développer des liens culturels

Durée du projet : Depuis/From 06/2005

Coût total du projet (en EUR) : 249 852 €

Subventions européennes (en EUR) : 99 941 €